

Au Puits de La Paracha

*Pensées recueillies
de Rabbi
Elimelech
Biderman Chlita*

Béréchit



FEUILLET HEBDOMADAIRE AU Puits DE LA PARACHA

Pour toute remarque,
éclaircissement ou tout
autre sujet il est possible
de nous contacter:
Par téléphone: (718) 484 8 136

ou par Email:
Mail@BeerHaparsha.com

Chaque semaine diffusé gratuitement par mail.

INSCRIVEZ-VOUS DÈS AUJOURD'HUI!

En hébreu:

באר הפרשה
subscribe@beerhaparsha.com

En anglais:

Torah Wellsprings
Torah@torahwellsprings.com

En Yiddish:

דער פרשה קוואל
yiddish@derparshakval.com

En Espagnol:

Manantiales de la Torá
info@manantialesdelatorah.com

En Français:

Au Puits de La Paracha
info@aupuitsdelaparacha.com

En Italien:

Le Sorgenti della Torah
info@lesorgentidellatorah.com

En Russe:

Колодец Торы
info@kolodetztory.com



AUX ETATS-UNIS: Mechon Beer Emounah
1630 50th St, Brooklyn NY 11204
718.484.8136

EN ISRAËL: Makhon Beer Emouna
Re'hov Dovev Mecharim 4/2
Jérusalem
Téléphone: 02-688040

Edité par le Makhon Beer Emouna
Tous droits de Reproduction réservés

La reproduction ou l'impression du feuillet de quelque
manière que ce soit à des fins commerciales ou publicitaires
sans autorisation écrite du Makhon Beer Emouna est
contraire à la Halakha et à la loi.

Au Puits de La Paracha

Béréchit

« **Tu mangeras ton pain** » : l'obligation de travailler : **uniquement pour s'acquitter d'un devoir**

« *C'est à la sueur de ton front que tu mangeras ton pain.* » (3, 19)

Combien d'encre a été versée sur ce verset ! Les plus grands esprits se sont évertués à en expliquer le sens. Certains, en effet, accomplissent cette parole à la lettre en se fatiguant jour et nuit. D'autres, en revanche, font preuve de bon sens en allégeant leur joug. Car, certes, l'homme a un devoir de faire sa part d'efforts personnels (Hichtadloute) afin de subvenir aux besoins de sa famille. Néanmoins, si seulement il pouvait avoir l'intelligence de l'accomplir avec en étant clairement convaincu que c'est le Saint-Béni-Soit-Il qui nourrit et pourvoit aux besoins de chacun ! Aucune Hichtadloute ne lui permettra d'augmenter, pas même d'un centime, la part qui lui a été fixée à Roch Hachana.

Le Messilat Yécharim écrit à ce sujet (Chap. 21) :

« **L'homme pourrait dès lors rester assis à ne rien faire et le décret** (à savoir ce qui a été décrété pour lui dans le Ciel) **se réaliserait**, si ce n'était la sanction originelle : « *C'est à la sueur de ton front que tu mangeras ton pain* » qui l'oblige à accomplir une quelconque Hichtadloute pour subvenir à ses besoins puisque c'est ainsi que le Roi, le Très-Haut, l'a décidé. **Cela s'apparente à un impôt dont toute l'humanité est redevable et duquel elle ne peut se soustraire.** C'est le sens de ce l'enseignement (Sifri Dévarim 123) : "Pourrait-on penser qu'il peut demeurer à rien faire ? C'est pourquoi la Torah dit : '*Dans toute l'œuvre de tes mains que tu accompliras.*'" Néanmoins, la Hichtadloute n'est pas elle-même efficace, elle est seulement obligatoire. **A partir du moment où l'homme l'accomplit, il est quitte de son devoir, et la bénédiction**

a où reposer. Il n'a donc plus à gaspiller tout son temps à courir et à s'investir dans le travail. Dès lors qu'il a accompli un peu d'efforts personnels, **il n'a plus qu'à placer sa confiance dans le Créateur, et il n'a plus à peiner à acquérir des biens matériels.** »

Ce principe est fondamental et le plus essentiel pour mener ses affaires en toute intégrité morale : **il doit rester clairement convaincu** qu'il n'y aucun rapport entre les efforts qu'il fournit par l'œuvre de ses mains et les gains et la réussite obtenus. Car le résultat est le fruit d'un décret du Ciel selon ce qui a été décidé pour lui, et son travail n'est que l'accomplissement du commandement : « *C'est à la sueur de ton front que tu mangeras ton pain.* » Même s'il augmentait son Hichtadloute au-delà du nécessaire, il n'obtiendrait pas davantage.

Le Imré Noam fait remarquer que le mot "בזעת" ("*A la sueur*") est composé des initiales des mots עבודה בלב זו תפילה, "Le service du cœur, c'est la prière" (Guemara Taanit 2b), afin de suggérer **qu'un homme n'a nul besoin de "suer" dans le travail de ses mains, car il a la possibilité de faire descendre l'abondance du Ciel en "suant" dans sa prière exprimée du fond du cœur.** Bien qu'il soit écrit : « *Et Il te bénira dans tout ce que tu fais* », ce qui semble sous-entendre que la bénédiction d'Hachem repose sur l'action, 'Haza'l nous ont enseigné que "le mouvement des lèvres est considéré comme une action". Donc, la prière est elle aussi comptée comme une Hichtadloute par l'action.

L'histoire qui suit nous a été racontée par son protagoniste, un Avrekh de valeur :

Voici trois ans, en 5783(2023) celui-ci désirait acheter sa place à la synagogue de sa communauté pour les Yamim Noraïm afin de pouvoir prier en toute tranquillité sans être obligé de se déplacer d'un endroit à un autre. Malheureusement, il n'eut pas la

somme nécessaire. Il fut donc forcé de renoncer à ce projet. Parallèlement, il se renforça dans sa confiance en Hachem, D. Tout-Puissant, persuadé que Lui, serait en mesure de lui "débrouiller" une place sans qu'il n'ait à l'acheter. Durant tout le mois d'Eloul, il s'arma de cette confiance qu'il accompagna également de prières. La veille de Roch Hachana, arrivé à la synagogue, tellement confiant d'avoir une place, il vérifia le plan accroché dans la cour. Toutefois, son nom était absent de la liste. Sans autre alternative, il se mit debout dans un des passages entre les rangées, bousculé constamment par les nombreux Ba'hourim qui ne cessaient de circuler. Soudain, un Avrekh l'appela :

« Eh, qu'est-ce que tu fais là à te faire bousculer ? Voilà ta place, à côté de moi ! »

Il fut très surpris, comment était-ce possible ? Mais l'Avrekh insista : « Tiens regarde, ton nom est inscrit sur le banc, à côté de ma place ! » Il alla vérifier et, de fait, de manière tout-à-fait extraordinaire, alors qu'à chaque place figurait le nom de la personne correspondante, ainsi que celui de la ville où elle habitait, et l'inscription "Yamim Noraïm 5783", à la sienne il était écrit "Yamim Noraïm 5782". Il s'avéra que, par erreur (ce qui était extrêmement rare), on avait oublié de vendre cette place, et on avait mis à cet endroit un banc sur lequel était restée l'étiquette de l'année précédente.

Considérons un peu combien de prodiges le Maître du monde réalisa dans le but "de débrouiller" une place à cet Avrekh ! Cela nous montre la force de celui qui place sa confiance en Hachem, et nous enseigne également qu'Hachem ne manque pas de moyens pour délivrer une personne, y compris ceux auxquels elle n'aurait jamais songé... (Certes, un homme doit faire sa part d'efforts personnels, comme il a été déjà dit précédemment. Néanmoins, si ce n'est pas dans ses possibilités, pour quelque raison que ce soit, il renforcera sa Emouna, convaincu que le Saint-Béni-Soit-Il lui viendra en aide. Et celui qui est dans un cas de force majeure, la Torah l'exempte de toute Hichtadloute !)

« **Le monde sera bâti par la bonté** » : le monde ne peut subsister que grâce à la miséricorde et à la bienfaisance

« *Au commencement, Elokim créa les cieux et la terre (...)* » (1, 1)

« Il n'est pas dit "**Hachem** créa" (ce qui suggérerait l'attribut Divin de bonté), car D. pensa d'abord créer le monde selon l'attribut de rigueur (et c'est pourquoi c'est le Nom Elokim, suggérant la rigueur, qui est utilisé). Il vit alors que le monde ne pourrait subsister, et il fit précéder l'attribut de miséricorde qu'il associa à la mesure de rigueur. Et c'est ce qui est écrit : "**Le jour où Hachem Elokim fit les cieux et la terre.**" (2, 4) » (Rachi, tiré du Midrach Rabba 12, 15)

A propos de ce commentaire, le Zéra Chimchone pose la question suivante : si le Saint-Béni-Soit-Il avait créé le monde avec l'attribut de rigueur uniquement, sans lui associer la miséricorde, dès qu'un homme aurait fauté, il aurait été puni immédiatement avec toute la sévérité requise (puisque D. n'aurait pas du tout usé de Son attribut de miséricorde). Dès lors, toutes les autres créatures du monde auraient craint de fauter voyant comment D. punit une transgression de Sa volonté, et par crainte de la Justice Divine, tous auraient accompli Sa volonté. Par conséquent, il est très étonnant que 'Haza'l affirment que le monde ne peut subsister uniquement avec l'attribut de rigueur. Car au contraire, c'est cet attribut qui, en faisant craindre à l'homme de fauter et en le poussant à accomplir la volonté Divine, maintient l'existence du monde. Et, pour reprendre l'expression du Zéra Chimchone : « **Si tous avaient été des Tsadikim, pourquoi le monde n'aurait-il pas pu subsister ?** »

Pour y répondre, celui-ci rapporte la première Michna des Pirké Avot : « Le monde repose sur trois choses : sur la Torah, sur le Service et **sur la bienfaisance.** » Or, la meilleure façon de prodiguer la bienfaisance est de prendre modèle sur le comportement Divin, comme nos Sages nous l'enseignent : « **Tout comme Il** est miséricordieux et fait grâce, **toi aussi** sois miséricordieux et fais grâce. » Dès lors, en y réfléchissant bien, si

le Saint-Béni-Soit-Il avait dirigé le monde selon la stricte justice, tous auraient pris pour exemple la conduite Divine et se seraient comportés également suivant la mesure de rigueur. Personne n'aurait fait preuve de bienfaisance, personne n'aurait été prêt à renoncer à son droit légitime. Par conséquent, tous auraient semblé être de grands Tsadikim aux yeux d'Hachem et de grands fauteurs envers autrui ! Un tel monde ne mérite pas de subsister, car le monde se maintient grâce à la bienfaisance. C'est pourquoi le Saint-Béni-Soit-Il associa à la création l'attribut de miséricorde afin que chacun apprenne de Lui à se comporter avec miséricorde envers son prochain.

Il est ainsi tout à fait édifiant de constater à quel point Hachem désire que l'homme se comporte avec mansuétude. En effet, Il renonça (si l'on peut dire) à Son propre honneur puisqu'en associant la miséricorde à la création, Il savait parfaitement que la crainte à Son égard s'en verrait diminuée et le nombre de fauteurs accru. Malgré tout, cela valait la peine à Ses yeux afin que l'homme apprenne à être bon envers son prochain. Car sans bonté, le monde ne pourrait subsister. Même si tous se comportaient comme de grands Tsadikim concernant leurs devoirs envers Hachem, puisque עולם חסד יבנה (« Le monde est bâti sur la bonté »), seul l'attribut de bonté est garant du maintien du monde à l'échelle collective comme au niveau de l'individu.

On peut également apprendre d'ici à quel point l'homme doit veiller au respect de son prochain. Il est, en effet, écrit dans notre Paracha (3, 23-24) : « *Hachem Elokim l'envoya du Gan Eden afin de travailler la terre de laquelle il avait été tiré. Il chassa l'homme et posta des chérubins à l'Est du Gan Eden (...).* » Le 'Hatam Sofer demande à propos de ces versets pourquoi il est écrit au début « *Il l'envoya* » et ensuite « *Il le chassa* ».

Il y répond en expliquant, qu'après la faute, le Saint-Béni-Soit-Il voulut chasser l'homme « *de peur qu'il étende sa main et cueille le fruit de l'arbre de vie et qu'il vive à*

tout jamais » (Ibid., 22). Néanmoins, Il ne voulut pas l'humilier. C'est pourquoi Il l'envoya en premier lieu à l'extérieur du Gan Eden afin de travailler la terre, et lorsqu'il en sortit, les portes se refermèrent derrière lui, et Hachem plaça des chérubins pour en garder l'accès. De cette manière, l'humiliation ne fut pas autant dévoilée (puisque Hachem ne lui a jamais dit : "Sors !", mais seulement, après qu'il fut sorti, il ne put plus y retourner).

Il est écrit dans notre Paracha (1,16) : « (...) *et le petit luminaire pour régner la nuit, et aussi les étoiles* », et Rachi d'expliquer : « Puisqu'Il (Hachem) réduisit la lune [après qu'elle eut protesté que deux rois (elle et le soleil) ne peuvent régner avec la même couronne], Il lui agrandit son armée (en lui associant les étoiles) afin de la consoler. » Cela vient nous enseigner un principe fondamental : même lorsqu'il est nécessaire de "remettre quelqu'un en place", en lui faisant un reproche ou en le punissant, il incombe en même temps de le consoler et de le rassurer. Cela nous permet de comprendre pourquoi les Bné Israël sont comparés aux étoiles (Esther Rabba 7, 11) : en effet, de même que les étoiles ne furent créées que pour consoler la lune, le rôle essentiel du peuple d'Israël est de prodiguer du bien à autrui en le consolant et en le rassurant.

Rav Yé'hézel Avramski aperçut, une fois, alors qu'il marchait dans la rue, une petite fille qui se tenait au bord du trottoir et se lamentait amèrement en pleurant à chaudes larmes. Il s'approcha d'elle et lui demanda : « Quels sont ces pleurs que j'entends ?

-Ma copine m'a fait honte en disant que ma robe n'est pas belle ! », répondit-elle.

Rav Avramski ajusta ses lunettes et fit semblant de l'observer.

« Cours vite chez ta maman, lui dit-il, et dis-lui de ma part que ta robe est très jolie ! »

Sur le champ, toute trace de tristesse disparut du visage de l'enfant. Elle courut annoncer à sa mère ce que le Rav avait dit

et tout rentra dans l'ordre. Par la suite, Rav Yé'hézel relata l'épisode à ses proches en leur disant : « J'ai eu le mérite d'accomplir le commandement de "s'attacher aux vertus du Saint-Béni-Soit-Il" : de même que le Saint-Béni-Soit-Il *"essuie les larmes de tous les visages"* (Isaïe 25, 8), toi aussi, essuie les larmes de tous les visages d'Israël !

« Allons à la rencontre du Chabbat car il est une source de bénédiction » : la bénédiction du Chabbat, et en particulier celle obtenue par l'ajout de temps profane au Chabbat

« D. bénit le septième jour et le sanctifia » (2, 3)

L'enseignement du Zohar est connu (certains ont coutume de réciter ce passage au moment du "Motsi le soir du Chabbat") : *אלה הכי תאנא, כל ברכאן דלעילא* : « Mais voici ce qui est enseigné : toute la bénédiction d'En-Haut et d'en bas dépend du septième jour », et c'est aussi ce que l'on dit : *שבת היא מקור הברכה*, le Chabbat est la source de la bénédiction. Il est comme une source jaillissante dont découlent toutes les bonnes influences spirituelles comme matérielles, dans les mondes supérieurs et inférieurs. En examinant de plus près les paroles du Zohar, on pourra se rendre à l'évidence des multiples bienfaits, au-delà même de notre perception, qui émanent du Chabbat, et en particulier, le soir du Chabbat. Il n'y a qu'à évoquer la répétition des termes dans ce passage *ברכתא וחדוותא*, pour nous enseigner que les portes de la bénédiction sont alors **largement ouvertes**. Et souvenons-nous : c'est la bénédiction Divine qui enrichit ! Le 'Hafetz 'Haïm (sur la Torah) écrit à ce sujet la chose suivante :

« Combien sont dans l'erreur les gens de faible croyance qui tardent à accueillir le Chabbat et se dépêchent d'en sortir. Pourtant, les six jours profanes se nourrissent de la malédiction de Adam Harichone : « C'est à la sueur de ton front que tu mangeras ton pain », et seul le Chabbat en a été préservé, et a été béni par le Saint-Béni-Soit-Il Lui-même, comme il est dit : « Il le bénit et le sanctifia ».

Ils font exactement l'inverse des gens intelligents qui se hâtent d'accueillir le Chabbat afin de faire entrer le plus vite possible sa bénédiction, et qui tardent à en sortir afin de retarder autant que possible la malédiction des jours profanes. Heureux ceux qui mériteront de le comprendre et se hâteront d'accueillir le Chabbat afin de recevoir la bénédiction promise d'office à ceux qui savent de comporter ainsi. »

Et de fait, on voit à quel point les commentateurs s'étendent sur les bénéfices considérables qui se déversent sur ceux qui ajoutent du temps profane au temps sacré du Chabbat :

La Torah ordonne (Chémot 31, 16) : « *Et les Bné Israël veilleront au Chabbat pour faire le Chabbat.* » Le Or Ha'haïm Hakadoch explique que « Hachem Lui-même donne son assentiment au temps profane que l'homme ajoute au temps du Chabbat, et accepte de l'appeler Chabbat. Il se trouve donc que cet homme a réellement **fait** le Chabbat, car il transforme les heures du vendredi et celles du dimanche qui sont profanes en heures de Chabbat ». Le Yétev Panim, s'inspirant de ces paroles, explique l'enseignement de nos Sages (Chabbat 118b) : « Si seulement les Bné Israël observaient deux Chabbatot, ils seraient immédiatement délivrés » : ces deux Chabbatot, explique-t-il, sont : 1) le Chabbat qu'Hachem Lui-même fait, 2) le Chabbat que les Bné Israël **font**, en ajoutant du temps profane au temps du Chabbat. Et s'ils observaient ces deux Chabbatot (en accueillant le Chabbat plus tôt), ils seraient immédiatement délivrés, car "mesure pour mesure", de la même manière que nous faisons rentrer le Chabbat plus tôt, Hachem aussi se hâtera de nous délivrer avant le moment, en faisant Lui-aussi entrer le *יום שכולו שבת*, "le temps qui est entièrement Chabbat", avant l'heure.

Cette "Tossefète Chabbat" (le fait de rajouter du temps profane à celui du Chabbat en l'accueillant plus tôt) possède une force considérable pour être délivré de tout malheur comme l'illustre le récit suivant :

Un homme alla épancher son cœur contrit devant le Pné Ména'hem, à propos de son fils qui s'était écarté du chemin de la Torah et de la tradition, en quittant la maison et son lieu natal.

« J'ai entendu de mon père, le Imré Emet, que la Tossefète Chabbat était connue pour

délivrer de toutes sortes de malheurs. Je te conseille donc, toi et ton épouse, d'accueillir le Chabbat chaque semaine, plus tôt (en récitant alors des psaumes) et vous verrez ainsi des merveilles. » L'homme témoigna qu'en effet, son fils revint peu de temps après, dans le giron familial et retourna dès lors à la tradition juive.